

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1972

présenté par

M. Dombreval, M. Trompille, M. Mis, M. Marilossian, Mme Vignon, M. Martin, Mme Khedher,
M. Templier, Mme Cazarian et Mme Sylla

ARTICLE 59

À l'alinéa 2, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« et l'ensemble des services de restauration collective publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement qui vise à intégrer l'ensemble des services de restauration collective publique dans cette expérimentation.

Cet amendement a été travaillé avec Greenpeace et Assiette Végétale.